



Mettre fin aux coûts dissuasifs pour faciliter la naturalisation

ÉTRANGERS • La Constituante accepte de faciliter la naturalisation des étrangers, en limitant les deniers aux seuls émoluments administratifs. L'aide humanitaire passe la rampe.



KESSAVA PACKIRY

Faciliter la naturalisation des étrangers? C'est oui par 78 voix contre 36. Hier, la Constituante a fait sienne la thèse de la commission 3. A noter toutefois que la commission 4, qui présentera ultérieurement ses thèses, n'a pour sa part pas retenu l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux étrangers.

Pour faciliter l'accès à la nationalité suisse, la commission 3 souhaite donc que les deniers réclamés se limitent aux seuls émoluments administratifs. Car les frais inhérents à l'octroi du droit de cité peuvent être dissuasifs, estime la commission. Au nom du groupe radical, Auguste Dupasquier (La Tour-de-Trême) propose de rejeter cette thèse: «Les émoluments représentent encore l'une des rares décisions que peuvent prendre les communes». Le socialiste Patrick Gruber contre-attaque: «En dehors des frais administratifs, le reste n'a rien à voir avec la naturalisation.»

«C'EST INADMISSIBLE!»

Un amendement du groupe socialiste, également destiné à faciliter la naturalisation des étrangers, n'a pas récolté le même succès: par 69 voix contre 36 (7 abstentions), les constituants ont refusé que «dans la mesure où les conditions fixées par le droit supérieur sont remplies, le canton et les communes accordent la nationalité aux étrangers qui en font la requête.» En clair, les communes (et les cantons) n'auraient plus la possibilité de s'opposer à une naturalisation. Ce qui fait bondir le radical Frédéric Su-

dan (Bulle), qui refuse vertement cette proposition. Réaction identique chez Nicolas Grand (dc, Romont), qui trouve inadmissible que l'on utilise la Constitution pour enlever des droits aux communes et au canton.

Au chapitre «étrangers» toujours, une thèse liée à l'aide humanitaire et à son encouragement a été adoptée. Non sans mal. «Nous ne nous opposons pas au principe, mais c'est un problème d'ordre fédéral et non cantonal», relève Auguste Dupasquier. Et le groupe radical de proposer, une fois encore, le rejet de cette thèse. Les démocrates-chrétiens sont sur la même longueur d'ondes: «Les projets humanitaires demandent des moyens humains et financiers considérables que seuls les organismes internationaux ou la Confédération peuvent assumer», souligne Martine Banderet (Nuvilly).

Marie Garnier (cit, Fribourg) rappelle que les Constitutions neuchâtoise, bernoise, jurassienne et vaudoise contiennent un article sur la coopération au développement et les échanges entre les peuples. «Il nous paraît important de le mentionner aussi dans notre future Constitution. Non pas pour dépenser des milliards dans des projets fumeux mais pour soutenir, par exemple, de jeunes Fribourgeois travaillant à l'étranger comme volontaires dans des projets d'aide ou de développement.»

Olivier Suter (cit, Estavayer-le-Gibloux) précise par ailleurs que la thèse n'entraîne aucune contrainte au niveau financier. «Elle suppose même l'ouverture du canton à la problématique humanitaire», renchérit Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne), présidente de la commission. Au final, la thèse est approuvée par 67 constituants contre 47.

KP



Le rythme de travail très soutenu et le retard pris forcent à quelques aménagements: hier après midi, la présidente de la commission 3 Erika Schnyder (devant) a dû répondre à d'autres obligations professionnelles à Berne tandis que la présidente Katarina Hürlimann s'est fait remplacer une petite heure par le vice-président Christian Levrat.

PIERRE-YVES MASSOT

Enseignement: humanisme judéo-chrétien rejeté

L'enseignement est fondé sur une conception humaniste de la personne», a proposé la commission. Un humanisme «judéo-chrétien», a voulu préciser pour le PDC Claude Schenker (Fribourg) qui souhaite ancrer l'école dans la culture occidentale: «Ce n'est pas une référence confessionnelle: c'est notre mémoire.» «L'humanisme a raboté l'homme à sa dimension horizontale et non plus transcendente», a ren-

chéri le PCS Noël Ruffieux (Courtan). «L'humanisme judéo-chrétien est ouvert aux autres croyances, y compris à l'absence de croyance». Humanisme chrétien? «Deux mots qui se marient admirablement», plaide encore Jean-Bernard Repond (ouv, Bulle).

Tous les constituants ne sont pas de cette chapelle. Michel Bavaud (cit, Treyvaux) dit «ne plus supporter ce mélange de convictions et de

politique: «C'est la société laïque qui est la plus respectueuse. N'imposons pas à l'Etat un rôle qui ne lui revient pas!» Ambros Lüthi (s, Fribourg), lui, veut éviter le cliché d'un Fribourg où Eglise et Etat se confondent.

Ueli Johner (udc, Chiètres), qui, avec d'autres, a consulté le dictionnaire sous «humanisme», en conclut que les Fribourgeois n'y comprendront rien: biffons cet article, propose-t-il. Au final, c'est la thèse défendue par les radicaux, «d'une sage prudence» dira Christian Levrat (s, Vuadens), qui l'emportera face à l'amendement Schenker (58 à 54) et à la version de la commission (68 à 43): «L'enseignement est politiquement et confessionnellement neutre.»

OBLIGATOIRE OU PAS?

Formation toujours: Pierre Aeby (s, Estavayer-le-Lac) a semé le trouble en voulant ajouter à la thèse d'une école enfantine gratuite celle d'une école enfantine intégrée à l'enseignement de base. Cela signifie-t-il un préscolaire obligatoire? Fournie, la discussion a consisté à trouver la réponse: il n'est pas sûr qu'on y soit parvenu... L'école obligatoire est définie par un concordat intercantonal qui ne comprend pas l'école enfantine (le Tessin fait exception); toutefois, au niveau fédéral, les discussions vont bon train pour y inclure le préscolaire. Il s'agit donc d'empêcher que Fribourg ne fasse cavalier seul, a expliqué un Pierre Aeby un tantinet confus, aidé dans sa démonstration par Stéphane Sugnaux (s, Vuisternens-dvt-Romont). «Accepter cet amendement, c'est à l'école enfantine toute sa valeur.»

Si, au PDC, on opte pour le statu quo, le PCS préfère la généralisation d'une deuxième année non obligatoire. Fidèle à sa ligne (voir ci-contre), le PRD veut biffer la proposition. Les deux thèses ont finalement été acceptées.

JnG

Au régime minceur!

Le groupe radical-démocratique de la Constituante crie «Stop!». Dans un communiqué diffusé hier, il dit ne pas vouloir d'une Constitution sans fond «où s'entasse une quantité incommensurable de dispositions.» Plaidant pour une Charte svelte, équilibrée et durable, le groupe en appelle à des textes brefs et percutants. Raisons pour laquelle il a déposé mercredi, et défendu avec succès, un amendement visant à ce que les tâches de l'Etat soient énoncées de façon succincte, sur le modèle de la Constitution neuchâtoise adoptée en 2000. L'embellie n'était que passagère et, hier, les constituants se sont à nouveau livrés à de longs échanges, parfois sur un seul mot, qui ont débouché sur des solutions sans doute moins sveltes que les radicaux ne l'auraient souhaité. Avec d'autres de ses collègues de parti, Frédéric Sudan (Bulle) a réitéré les craintes radicales quant à la tournure des événements. «A la lecture de toutes les thèses consacrées aux tâches de l'Etat, continue le communiqué, le groupe a constaté qu'elles mélangent allègrement les compétences fédérales ou cantonales, les notions juridiques de rang constitutionnel ou légal, les tâches ou les buts sociaux.» Certaines thèses font même double emploi avec des thèses déjà adoptées en janvier ou à adopter lors des sessions futures, relève le PRD, qui entend se battre pour supprimer tous les articles inutiles. Inquiet, le groupe conclut: «Au vu des premiers votes de la session de février, nous nous montrons préoccupés et soucieux quant au résultat final des travaux de la Constituante.» KP/JnG

SANTÉ

La chute des tarifs fait des dégâts chez les physios

ASSOCIATION • L'activité de l'Association fribourgeoise de physiothérapie (AFP) a été largement marquée, l'an dernier, par les problèmes liés à la décision du Conseil fédéral de baisser de 15% la valeur du point, avec effet rétroactif sur deux ans. Lors de la récente assemblée générale de l'AFP, tenue à Farvagny, le président Bernard Pochon (Estavayer-le-Lac) a rappelé ces difficultés qui ont provoqué «d'énormes charges financières et du travail supplémentaire» pour les 90 membres de l'association, lit-on dans un communiqué de presse. Les négociations avec les assureurs n'ont abouti qu'à «très peu de résultats». La décision du Conseil fédéral «apporta quelques tensions au sein de l'association et des griefs à l'encontre du comité de la part de certains membres», relève le communiqué. C'est partiellement à cause de cela, d'ailleurs, que trois des cinq membres du comité, dont le président Pochon, ont démissionné. Le Singinois Bernhard Aebischer a été porté à la présidence. En 2001, Fribourg a accueilli le Congrès national des physiothérapeutes. Le code de déontologie de l'AFP a été adapté à la nouvelle loi sur la santé et le site Internet de l'association remanié (www.physiofribourg.ch).

Lib

FAITS DIVERS

Interpellé par la police

FRIBOURG • Mercredi à 15 h 40, un homme de 28 ans, sans domicile fixe, a été interpellé par des agents. Il fouillait des voitures à la place de la Gare et du matériel douteux a été découvert sur lui. La police précise qu'il a été placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête.

Scotériste légèrement blessé

MARLY • Vers 13 h hier, un automobiliste de 21 ans circulait du centre de Marly en direction de Fribourg. A la hauteur de l'accès d'un garage, il bifurqua à droite pour s'y rendre. Lors de cette manœuvre, une collision se produisit entre la voiture et le scooter qui la suivait. Légèrement blessé, le scotériste a consulté son médecin. Les dégâts s'élèvent à 3000 francs.

PUBLICITÉ

Le plaisir de la douche pour votre voiture
SUPER WASH -
la cosmétique pour véhicules

SUPER WASH - station de lavage entre Bourguillon et Römervil



Suisse-ONU

OUI



ISABELLE CHASSOT
Conseillère d'Etat

«En adhérant à l'ONU, nous ne serons en aucun cas obligés d'envoyer des soldats à l'étranger.»

oui le 3 mars

Comité fribourgeois «Oui à l'ONU»
c.p. 813, 1701 Fribourg
www.suisse-onu.ch

Resp.: J.-P. Siggen

PUBLICITÉ

NON aux réglementations étatiques rigides!



La semaine de 36 heures gèlerait nos salaires et menacerait des emplois. Il revient aux partenaires sociaux de négocier la durée du travail en fonction des diverses professions.

Le 3 mars: Non à l'initiative «pour une durée du travail réduite»

Comité «Non à la semaine de 36 heures» case postale 3085, 1211 Genève 3, www.36heuresnon.ch

118-73789/ROC

Resp.: J.-Cl. Chappuis